

Département de l'OISE

Arrondissement de SENLIS

Commune de DIEUDONNE

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 23 JUIN 2015

Nombre de conseillers en exercice :15

présents : 11

votants : 15

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 16 juin 2015, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : MM Mmes. Alain LERIVEREND, Pascal ARNOULD, Alain KELLER Pascal ARSENDEAU, Jean-Claude FIGUIER, Valérie GANDER, Marie-Laure DURIS, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Dorota SANCHEZ DA CUNHA, Corinne DUBOIS, Michèle DELPERDANGE

Pouvoirs : M Daniel DUTOT a donné pouvoir à M. Alain KELLER

M. François SAVIGNAC a donné pouvoir à Mme Dorota SANCHEZ DA CUNHA

Mme Bénédicte WAGUETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DURIS

Monsieur Christophe ALBIER a donné pouvoir à M. Alain LERIVEREND

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (11 présents, et 4 pouvoirs, soit 15 votants).

Marie-Laure DURIS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2015 est adopté à l'unanimité (soit 15 voix pour)

1- MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU MONT DES VIGNES DEMANDEE PAR L'OPAC DE L'OISE

Délibération n°2015/23

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'OPAC représenté par M. FERLIN, Directeur de l'Aménagement, s'est rapprochée de la commune pour étudier la possibilité de modifier le plan d'aménagement du lotissement du Mont des Vignes.

Cette modification a pour but de diminuer la surface des terrains et ainsi être plus en adéquation avec les lotissements des communes voisines.

En effet, il apparait que les nouveaux acquéreurs préfèrent des terrains plus petits et donc moins onéreux et plus faciles à entretenir.

Cette modification de surface des terrains entraine la création de 6 lots à bâtir supplémentaires.

Ce lotissement conservant son emprise initiale, l'OPAC doit donc déposer une modification du permis d'aménager du 16 avril 2013 pour le nouveau découpage et la nouvelle répartition des lots à construire.

Après plusieurs réunions le conseil municipal a donné son accord de principe sur l'évolution du lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la modification du permis d'aménager.

Bon pour publication et affichage, le 30 juin 2015.

Le Maire, Alain LERIVEREND